Épilepsies sévères, un médicament au cannabidiol issu d'une filière marocaine

Compte Test - 2026-11-15 19:36:38 - Vu sur pharmacie.ma

Le développement d'un médicament à base de cannabidiol (CBD) marque une nouvelle étape dans la valorisation pharmaceutique du cannabis au Maroc. Présentée le 12 novembre à Casablanca par Pharma 5, cette solution buvable est destinée à certaines épilepsies sévères pharmacorésistantes. Selon le laboratoire, sa commercialisation nationale a débuté le 9 novembre 2026. Le projet intègre la production, depuis la culture réglementée du cannabis dans le Rif jusqu'au médicament fini. Inscrit dans le cadre de la loi n° 13-21 relative aux usages licites du cannabis, il mobilise des compétences agricoles, scientifiques et industrielles pour produire localement le principe actif et le transformer en spécialité pharmaceutique. Cette chaîne impose de maîtriser la variabilité naturelle de la plante afin de garantir une composition constante. Le laboratoire décrit une traçabilité allant des parcelles à la fabrication, en passant par la récolte, l'extraction et la purification, complétée par des contrôles analytiques et microbiologiques. Selon les responsables, le procédé fournit un isolat de cannabidiol d'une pureté supérieure à 98 %, conforme aux spécifications de la Pharmacopée européenne. Cette standardisation distingue le principe actif pharmaceutique d'un simple extrait végétal.
Yasmine Lahlou-Filali, directrice générale et pharmacienne responsable de Pharma 5, évoque cinq années de travail. Le laboratoire annonce un investissement prévu supérieur à 200 millions de dirhams, dont deux tiers seraient déjà engagés, plus de 40 hectares cultivés et plus de 70 familles associées dans le Rif. Sur le plan médical, le cannabidiol pharmaceutique ne répond pas à toutes les épilepsies: son utilisation relève des indications définies par son autorisation de mise sur le marché (AMM). Les autres perspectives thérapeutiques restent du domaine de la recherche. L'enjeu sera désormais l'accès au traitement. Bien que son prix soit, selon le laboratoire, inférieur de moitié à celui du princeps commercialisé en Europe, son accessibilité dépendra de sa prise en charge par l'assurance maladie. Selon les informations présentées lors de la conférence, le dossier de remboursement est en cours d'examen, une étape déterminante pour la portée concrète de cette offre thérapeutique au Maroc.